

découle de la volonté populaire qui en investit ses mandataires. Ceux-ci sont constitués par là même en autorité absolue, et cette idée du pouvoir n'admet pas de contrôle, ni de limite, ni de rivalité : l'Etat prime tout, et son ingérence abusive se glisse, s'insinue dans toutes les artères du corps social. Il se substitue au père de famille et à la religion dans l'éducation de l'enfant. Comment après cela donner un corps à ce rêve caressé par les utopistes de réconcilier l'Eglise et la Révolution ? C'est demander de s'entendre à deux puissances qui parlent au nom de principes contradictoires, irréductibles. C'est mettre en présence le *Non possumus* de l'Eglise et l'omnipotence de l'Etat dérivant des principes du *Contrat social*.

C'est à l'épreuve de l'expérience que l'on voit combien sont fausses les théories de Rousseau. Et dire que le célèbre évangile de la Révolution compte encore en France des admirateurs qui ont dû l'étudier à la lueur des incendies allumés par ses dangereuses utopies ! Combien plus pratiques les Américains ne se sont-ils pas montrés dans l'organisation de leur république ! Lorsque l'on compare l'œuvre de Washington, de Franklin et de Hamilton à celle des disciples de Rousseau, on saisit bien vite la différence qui sépare l'utopie du sens judicieux et pratique. Rousseau, grand politique en chambre, attend tout de l'homme, né bon ; les Américains ne se font pas d'illusions sur la faiblesse humaine et comprennent la nécessité de la défendre contre ses emportements, surtout dans un Etat démocratique, où elle subit tant d'influences dangereuses. S'ils constituent un pouvoir, ils lui assignent des limites précises. Aussi, dans leur œuvre, les sauvegardes, les contre-poids se rencontrent à chaque pas. Chez eux, point de puissance sans contrôle, et d'omnipotence nulle part ; à tous les tournants de la route, des barrières pour tenir la masse en échec. Ici, c'est le Président, qui possède plus de pouvoir que la reine d'Angleterre et s'en sert parfois rigoureusement ; M. Cleveland n'a-t-il pas opposé son veto à plusieurs centaines de projets de lois pendant son administration ? Là, c'est la constitution fédérale, qui ne peut être modifiée sans le consentement des deux tiers des législatures de tous les Etats. Et la cour suprême n'est-elle pas placée au-dessus de toute la législation pour arrêter tout empiètement contraire à la charte du pays ? Le sénat constitue par sa composition conservatrice une puissance modératrice en regard de la chambre des représentants. Plus nous étudions l'œuvre des pères de la République Américaine, plus nous som-